



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS
AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DE LA CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI**

*Salle Clémentine
Vendredi 31 janvier 2014*

Chers frères et sœurs,

Je vous rencontre au terme des travaux de votre session plénière ; je vous salue tous cordialement et je remercie Mgr Müller pour les paroles qu'il m'a adressées.

Les tâches de la Congrégation pour la doctrine de la foi sont liées à la mission du Successeur de Pierre de confirmer ses frères dans la foi (cf. *Lc 22, 32*). En ce sens, votre rôle, qui consiste à « promouvoir et à protéger la doctrine sur la foi et les usages dans tout le monde catholique » (Const. apost. *Pastor bonus*, n. 48) est un véritable service rendu au Magistère du Pape et à l'Église entière. C'est dans ce but que le dicastère s'engage pour que les critères de la foi prévalent toujours dans les paroles et la pratique de l'Église. Quand la foi brille dans sa simplicité et sa pureté originelles, le vécu ecclésial devient aussi le lieu où la vie de Dieu émerge dans toute sa capacité de fascination et porte du fruit. La foi en Jésus Christ, en effet, ouvre grand les cœurs à Dieu, ouvre les espaces de l'existence humaine à la vérité, au bien et à la beauté qui viennent de lui.

Depuis les premiers temps de l'Église, la tentation existe de comprendre la doctrine dans un sens idéologique ou de la réduire à un ensemble de théories abstraites et cristallisées (cf. Exhort. apost. *Evangelii gaudium*, nn. 39-42). En réalité, la doctrine a comme unique objectif de servir la vie du peuple de Dieu et elle entend assurer à notre foi un fondement sûr. En effet, la tentation est grande de s'appropriier les dons du salut qui vient de Dieu, pour les soumettre — peut-être même avec de bonnes intentions — aux vues et à l'esprit du monde. Et ceci est une tentation qui se répète continuellement.

Avoir le souci de l'intégrité de la foi est une tâche très délicate qui vous est confiée, toujours en collaboration avec les pasteurs locaux et avec les commissions doctrinales des conférences épiscopales. Cela permet de sauvegarder le droit de tout le peuple de Dieu à recevoir le dépôt de la foi dans sa pureté et dans son intégralité. Votre travail cherche aussi à garder toujours présentes les exigences d'un dialogue constructif, respectueux et patient avec les auteurs. Si la vérité exige la fidélité, celle-ci grandit toujours dans la charité et dans l'aide fraternelle envers celui qui est appelé à mûrir ou à clarifier ses convictions.

Quant à votre méthode de travail, je sais que votre dicastère se distingue par la pratique de la collégialité et du dialogue. En effet, l'Église est le lieu de la communion et, à chaque niveau, nous sommes tous appelés à cultiver et à promouvoir la communion, chacun avec la responsabilité que le Seigneur lui a confiée. Je suis certain que plus la collégialité sera un signe distinctif de notre mode de travail, plus resplendira aux yeux du monde la lumière de notre foi (cf. Mt 5, 16).

Puissiez-vous, dans votre service, conserver toujours un profond sens de la joie, la joie de la foi, qui a sa source inépuisable dans le Seigneur Jésus. La grâce d'être ses disciples, de participer à la mission d'évangélisation de l'Église, nous remplit d'une sainte joie.

Au cours de la session plénière qui vient de se conclure, vous avez aussi traité du rapport entre la foi et le sacrement du mariage. Il s'agit là d'une réflexion d'une grande importance. Elle s'inscrit dans le sillage de l'invitation que [Benoît XVI](#) avait déjà formulée sur la nécessité de s'interroger plus à fond sur la relation entre la foi personnelle et la célébration du sacrement du mariage, surtout dans le contexte culturel en mouvement (cf. [Discours au tribunal de la Rote romaine, 26 janvier 2013](#)).

Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier aussi pour votre engagement dans l'examen des problématiques délicates touchant à ce que l'on appelle les délits les plus graves, en particulier les cas d'abus sexuels sur des mineurs de la part de clercs. Pensez au bien des enfants et des jeunes qui, au sein de la communauté chrétienne, doivent toujours être protégés et soutenus dans leur croissance humaine et spirituelle. En ce sens, la possibilité de rattacher à votre dicastère la Commission spécifique que j'ai instituée pour la protection des enfants est à l'étude, et je voudrais qu'elle soit exemplaire pour tous ceux qui souhaitent promouvoir le bien des enfants.

Chers frères et sœurs, je vous assure de mon souvenir dans la prière et je me confie, ainsi que mon ministère, à la vôtre. Que le Seigneur vous bénisse et que la Vierge Marie vous protège.
